



13 octobre 2022



Itinéraire eau air sol

Une journée pour arpenter le territoire et s'inspirer d'exemples mis en œuvre par les collectivités pour accroître leur attractivité tout en préservant et valorisant les ressources eau air sol.

Évènement à destination des élus du Rhône et de la Métropole de Lyon et des comités départementaux eau, air et sol (CDPENAF, CDGE et comité départemental air)



- VOS CONTACTS -



BUS 1 : Mylène VOLLE 06-63-98-25-89

BUS 2 : Aurélie MAGNARD 06-50-38-67-40

L'eau, l'air, le sol : trois facteurs d'attractivité, trois conditions du développement des territoires, trois piliers de l'environnement aujourd'hui fragilisés par les effets du changement climatique, les pollutions diverses et l'artificialisation des terres agricoles et naturelles.

Devant ce constat, l'État en Auvergne-Rhône-Alpes s'est doté d'une stratégie Eau-Air-Sol avec des objectifs à long terme, afin de donner davantage de lisibilité à son action et de constituer un « dire de l'État » clair pour ses interlocuteurs.

Dans le prolongement de cette stratégie régionale, j'ai demandé aux services de l'État d'élaborer trois feuilles de route thématiques adaptées aux enjeux spécifiques du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

édito

Pascal Mailhos

Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Préfet du Rhône

Agissons ensemble pour l'avenir de nos territoires !

Les principaux ENJEUX

- Préserver la **santé**
- Préserver la **sécurité alimentaire**
- Enrayer le phénomène de **changement climatique**
- Réduire les phénomènes **d'inondation**
- Combattre la perte de **biodiversité**



Actions stratégiques



- **Gérer** les déficits actuels et à venir dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau
- **Intégrer** la préservation de la ressource en eau dans les documents et programmes d'urbanisme
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires à la sensibilisation de la population aux économies d'eau
- **Développer** et **accompagner** les démarches de gestion partagée et territoriale de l'eau
- **Mettre en oeuvre le programme «100 retenues»** pour la région
- **Déployer la démarche «Captages prioritaires»**



- **Inform**er les citoyens des effets de certaines pratiques sur la qualité de l'air : brûlage à l'air libre, chauffage au bois, déplacements carbonés
- **Déployer** des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
- **Porter une politique** engagée en faveur des mobilités alternatives
- **Soutenir** les collectivités dans la réalisation de projets permettant de réduire la demande de mobilité, en intégrant mieux la santé dans l'aménagement
- **Favoriser** la rénovation énergétique des bâtiments (logements privés et tertiaires publics)

- **Améliorer** la connaissance et mobiliser les moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation
- **Engager** les acteurs dans une **trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)** en région : établissement d'une gouvernance régionale
- **Prioriser** l'habitat et le développement économique dans le tissu urbain existant pour les opérations nouvelles et en renouvellement (densification, respect des formes urbaines, démolition-reconstruction,...)
- **Accompagner** les collectivités locales dans la mise en oeuvre d'outils de maîtrise de l'aménagement
- **Promouvoir** et **accompagner** les démarches exemplaires de sobriété foncière



STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE

eauairsol

Des interventions de l'État cohérentes auprès des collectivités

Nous instruisons vos dossiers (ZAC, lotissement, etc.) en intégrant les exigences des feuilles de route eauairsol.

Par la planification (PLUI, PLH, etc.), **nous vous accompagnons** pour un urbanisme sobre et respectueux des ressources du territoire.

Nous vous conseillons pour l'élaboration de vos projets selon le prisme des objectifs des feuilles de route eauairsol.

Nous analysons les données et facilitons leur partage afin d'éclairer votre compréhension des enjeux eauairsol et de prioriser les actions à mener sur votre territoire.

Des objectifs ambitieux

à l'échelle du département

Pour l'eau :

- Sécuriser à **100%** l'alimentation en eau potable
- Réduire les prélèvements de **10%** d'ici 2025 et **25%** d'ici 2035

Pour l'air :

- **Diviser par 2** le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires d'ici 2027
- Respecter les **normes de l'OMS** pour les principaux polluants atmosphériques à horizon 2040

Pour le sol :

- **Diviser par 2** la consommation foncière réelle à horizon 2027 (par rapport à la moyenne de consommation annuelle entre 2013 et 2017)

3 feuilles de route

détaillées et approfondies



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Strategie-eau-air-sol-du-Rhone>

ERC

Éviter, réduire, compenser

sont les 3 principes d'une gestion raisonnée du territoire. Il s'agit, depuis l'émergence d'un projet jusqu'à sa réalisation, d'éviter les atteintes à l'eau, à l'air et au sol, de réduire celles qui n'ont pu être évitées et de compenser les effets résiduels.

DES CLÉS POUR COMPRENDRE

eau

Les effets du changement climatique désormais mis en évidence sont les suivants :

- L'élévation de la température et l'augmentation des vitesses du vent qui ont pour conséquences une augmentation de l'évaporation de l'eau et de l'évapotranspiration des plantes, ainsi qu'un assèchement des sols.
- L'augmentation de l'intensité des pluies : les épisodes de pluie sont davantage concentrés, avec des épisodes plus intenses et a contrario des périodes de sécheresse plus longues et plus marquées. Les épisodes pluviométriques plus intenses favorisent les phénomènes de ruissellement et d'inondation.

Ces deux phénomènes – élévation des températures et modification du régime des pluies – ont des conséquences sur la ressource en eau et les milieux. Ils génèrent en particulier :

- L'augmentation de l'évapotranspiration induit une diminution des pluies efficaces : il s'agit des pluies qui contribuent soit à la recharge des nappes, soit au soutien du débit des cours d'eau. Les phénomènes de ruissellement se font au détriment de l'infiltration des eaux de pluies vers les nappes.
- Les étiages des cours d'eau qui s'accroissent suite à la multiplication et à la durée des épisodes de sécheresse.

Les paramètres sur lesquels influe le changement climatique - la température, les précipitations, l'évaporation, la disponibilité des eaux de surface et souterraines – ont des conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides et fragilisent ainsi la biodiversité.

CLÉS POUR COMPRENDRE



DCO/DAU/18/17/019 - Source de l'infographie : service de la donnée et des études statistiques du Rhône - Mars 2022

CLÉS POUR COMPRENDRE

air

L'air est un bien commun sur lequel les activités humaines ont une influence. Sa qualité constitue un enjeu majeur, particulièrement sensible pour notre département et pour la région lyonnaise. Santé Publique France a estimé en 2016 son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés en France, soit 131 décès quotidiens.

L'air n'est jamais à 100 % pur. Il est dégradé par des éléments dits «polluants». Les concentrations de polluants caractérisent la qualité de l'air que nous respirons, exprimées en microgramme par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et une série de phénomènes auxquels ces polluants sont soumis une fois dans l'atmosphère, sous l'action de la météorologie.

On distingue :

- les polluants primaires, directement rejetés dans l'air par une source identifiée, la plupart du temps liée aux activités humaines : particules fines, composés organiques volatils (COV), oxydes d'azote, ...;
- les polluants secondaires, qui se forment par transformation chimique des polluants primaires au contact de l'air et des rayons ultraviolets : dioxyde d'azote, ozone...

Origine des polluants :

En air ambiant

- polluants d'origines naturelles : phénomènes naturels et météorologiques comme l'érosion des sols, les éruptions volcaniques, les activités orageuses (éclairs), les sables et poussières naturelles, les pollens, les sels marins, les feux de forêt, les ruminants, etc.
- polluants liés aux transports : tous les véhicules de transport (terrestres, aériens, principaux émetteurs d'oxydes d'azote), les émissions particulières dues aux moteurs à combustion, le revêtement des routes et l'usure des freins, des pneumatiques, etc.

CLÉS POUR COMPRENDRE

- polluants liés aux activités domestiques et collectives : le chauffage domestique et/ou collectif (principal émetteur de particules fines), le traitement phytosanitaire des espaces verts et le jardinage, le brûlage à l'air libre des déchets verts etc.
- polluants liés aux activités industrielles et agricoles : les centrales de production électrique, les usines d'incinération, les raffineries, la métallurgie-sidérurgie, l'épandage, le brûlage agricole, etc.

En environnement intérieur

- bâtiments et équipements : matériaux de construction et chauffage émettent des composés chimiques - les concentrations augmentent en cas de vétusté, mauvais entretien ou mauvais renouvellement d'air
- aménagement intérieur : mobilier, moquette, peinture, plantes etc.
- activités et habitudes de vie : la fumée de tabac, bricolage, cuisine, produits cosmétiques, phytosanitaires, antiparasitaires, encens, bougies etc.
- allergènes domestiques : matériaux de construction, développement de moisissures, terre des plantes, animaux domestiques, acariens etc.
- développement des moisissures et champignons influencé par un taux d'humidité élevé du fait d'une mauvaise ventilation et/ou d'une mauvaise isolation thermique
- environnement extérieur : l'air extérieur et sa propre qualité et le sol qui émet du radon

Les réglementations françaises et européennes fixent, pour les principaux polluants de l'air, des objectifs de qualité, valeurs cibles, valeurs limites et seuils d'information, de recommandation et d'alerte. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit également des valeurs limites recommandées. A titre d'exemple, pour les PM 2,5 (des particules fines de diamètre de 2,5 microns), 93 % des habitants de la métropole de Lyon étaient exposés en 2018 à des concentrations supérieures aux valeurs OMS.

CLÉS POUR COMPRENDRE

En chiffres...

- 15 000 litres, c'est le volume quotidien d'air dont a besoin un être humain pour vivre
- 48 000 décès prématurés par an en France dus à la pollution de l'air (130 par jour)
- 70 à 100 milliards d'euros par an, c'est le coût de la pollution atmosphérique en France
- entre 1 200 et 2 900 décès par cancer du poumon provoqué par le radon chaque année en France

Le cycle de l'air



- Polluants primaires**
Directement émis dans l'atmosphère (cheminées, pots d'échappement, érosion...).
- Polluants secondaires**
Issus d'une transformation (physico-chimique) dans l'atmosphère à partir de polluants primaires.

- 1** Émission de polluants
- 2** Transports, dispersion (vents, déplacements de masses d'air)
- 3** Transformation
- 4** Dépôts (pluies, retombées de poussières)

Source : ATMO FRANCE

CLÉS POUR COMPRENDRE

sol

Demande croissante en logements, en zones d'activités, en infrastructures... Les pressions sur les sols sont nombreuses et difficilement réversibles. Souvent considéré en priorité pour supporter des activités humaines, le sol est avant tout un patrimoine limité et non renouvelable, déterminant pour les enjeux de durabilité du développement et de la pérennité de la vie sur Terre.

Mais, le sol c'est quoi ?

- Le sol est l'épiderme vivant de notre planète
- Le sol est au cœur des principaux enjeux de l'humanité
- Le sol est la plus grande réserve de carbone organique
- Le sol régule les flux d'eau, filtre et épure les eaux
- Le sol abrite une grande diversité d'organismes vivants
- Le sol est le support des activités humaines

Les conséquences de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sont multiples : pollution de l'eau, de l'air et des sols, consommation des ressources, destruction d'écosystèmes, perte de biodiversité, imperméabilisation des sols, phénomènes d'inondation,...

Préserver les sols permet de nourrir durablement la population croissante, d'atténuer le changement climatique, de favoriser le stockage de carbone dans les sols, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de réguler les flux et la qualité de l'eau.

CLÉS POUR COMPRENDRE

POURQUOI SE SOUCIER DE NOS SOLS ?

ÉCOSYSTÈME À PART ENTIÈRE, LE SOL EST BIEN PLUS QU'UNE SIMPLE SURFACE QUE L'ON FOULE : DE SA SANTÉ DÉPEND NOTRE SURVIE. À L'HEURE OÙ PLUS DE LA MOITIÉ DES SOLS MONDIAUX SONT DÉGRADÉS, IL EST GRAND TEMPS DE S'EN PRÉOCCUPER.

UNE RESSOURCE FRAGILE ET NON RENOUVELABLE



200 à plusieurs milliers d'années pour former 1 cm de sol

Les sols fertiles sont rares sur Terre



+ de **25%** des espèces animales et végétales connues y vivent

60% des sols mondiaux dégradés à des degrés divers, pour certains de manière irrémédiable

Ce qui définit un sol sain

- Il contient une diversité d'organismes vivants qui contribuent à sa fertilité.
- Il ne pollue pas son environnement.
- Il est généralement riche en matières organiques.

DE LA QUALITÉ DES SOLS DÉPEND LA VIE SUR TERRE

LES SOLS SAINS SONT SOURCES DE VIE



NOS ACTIVITÉS LES IMPACTENT DURABLEMENT

4 PRINCIPALES MENACES

Surexploitation

tassement, excavation...

Imperméabilisation

par les routes, parkings, constructions...

Pollution

par les pesticides, produits chimiques, plastiques...

Érosion

liée à la déforestation, aux surfaces nues...

+ 7080 sites pollués en France

11 ha/heure de sols disparaissent en Europe à cause de l'expansion urbaine, la France en tête

Inondations, glissements de terrain

Perte de biodiversité et impacts sur la chaîne alimentaire

Eaux polluées

Sols moins fertiles

COMMENT LES PRÉSERVER ?

1 Composter, pailler et bannir les engrais chimiques et les pesticides dans son jardin.

2 Privilégier les techniques agricoles et sylvicoles qui apportent de la matière organique dans le sol et favorisent la biodiversité.

3 Désimperméabiliser les sols et végétaliser la ville pour limiter les risques d'inondation et rendre la vie plus agréable aux habitants.

4 Préserver les espaces naturels et agricoles dans l'aménagement du territoire

POUR ALLER PLUS LOIN

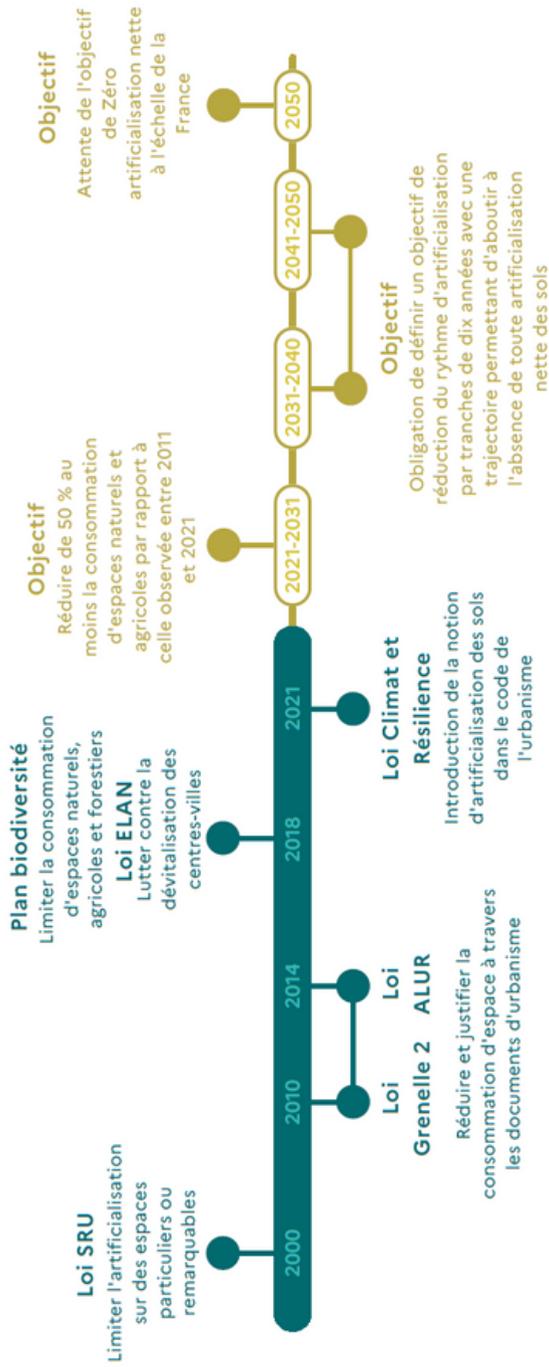
Consultez les guides de l'ADEME « Quelles villes pour demain ? », « L'avenir des sols en 10 questions » sur www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques



010950 | Novembre 2019 | Conception : agence GIBBOUTTES

L'enjeu de sobriété foncière à toutes les échelles reste l'enjeu clé.

Cet enjeu n'est pas nouveau puisqu'il est au cœur de la production législative depuis 20 ans.



L'objectif aujourd'hui est d'accélérer le changement de comportement par rapport à la ressource sol en portant à tous les niveaux et toutes les échelles des stratégies de développement confortant la séquence "éviter, réduire ou à défaut compenser" et mettant le devoir de préserver devant le droit à consommer.

Le Référentiel ÉcoQuartier, en faveur des villes et territoires durables

Cette journée s'inscrit dans le cadre de la valorisation de la démarche EcoQuartier et à travers la découverte d'un écoquartier, il sera mis en lumière comment cette démarche contribue à l'atteinte des objectifs de la stratégie eauairsol.

La démarche

- Un projet d'aménagement durable répondant aux 4 dimensions et aux 20 engagements de la charte EcoQuartier, reconnu par la labellisation de l'État.
- Une réponse locale innovante, ambitieuse et adaptée au contexte.
- Une démarche portée par le Ministère de la Transition Écologique depuis 2013 pour valoriser les opérations exemplaires.
- Une démarche en 4 étapes.

LABEL ÉTAPE 1 L'ÉcoQuartier en projet

La collectivité signe la Charte EcoQuartier puis lance la phase d'étude du projet.

LABEL ÉTAPE 2 L'ÉcoQuartier en chantier

Une fois le chantier engagé, une expertise est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte EcoQuartier.

LABEL ÉTAPE 3 L'ÉcoQuartier livré

Lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier - étape 3.

LABEL ÉTAPE 4 L'ÉcoQuartier confirmé

Trois ans après l'obtention du label - étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps. Cette étape est validée par une commission nationale

Le Référentiel ÉcoQuartier, en faveur des villes et territoires durables

Carte des engagements



RÉALISER LES PROJETS RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE



FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



INTÉGRER LA DIMENSION FINANCIÈRE TOUT AU LONG DU PROJET DANS UNE APPROCHE EN COÛT GLOBAL

PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES DES USAGERS ET LES CONTRAINTES DES GESTIONNAIRES DANS LE CHOIX DE CONCEPTION TOUT AU LONG DU PROJET



METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE



6



TRAVAILLER EN PRIORITÉ SUR LA VILLE EXISTANTE ET PROPOSER UNE DENSITÉ ADAPTÉE POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



METTRE EN ŒUVRE LES CONDITIONS DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA SOLIDARITÉ

8



METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ POUR ASSURER UN CADRE DE VIE SUR ET SAÏN



METTRE EN ŒUVRE UNE QUALITÉ DE CADRE DE VIE, QUI CONCILIE INTENSITÉ, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI, L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ DU SITE



CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DURABLE, ÉQUILIBRÉ, SOCIAL ET SOLIDAIRE



FAVORISER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET LEUR PROXIMITÉ

13



OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS



FAVORISER LES MODES ACTIFS, LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES OFFRES ALTERNATIVES DE DÉPLACEMENT POUR DÉCARBONER LES MOBILITÉS

15

FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN FAVEUR DE LA VILLE DURABLE



PROPOSER UN URBANISME PERMETTANT D'ANTICIPER ET DE S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES



VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, LA BAISSE DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET LA DIVERSIFICATION DES SOURCES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPER ET CONSOLIDER DES FILIÈRES DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET EN ASSURER UNE GESTION QUALITATIVE ET ÉCONOME



PRÉSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, LES SOLS ET LES MILIEUX NATURELS

DÉMARCHE ET PROCESSUS

CADRE DE VIE ET USAGES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

PROGRAMME DÉTAILLÉ

BUS 1

9h : RDV : 51 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon
Départ : 9h15
Mot d'accueil de Benoît Rochas, Sous-préfet

9h45 > 10h30
Le PLU de Civrieux-d'Azergues
Lieu du RDV : 200 Rue de la Mairie, 69380
Civrieux-d'Azergues
Intervenants : Marie-Pierre TEYSSIER, maire

11h00 > 11h30
Grande Bordière (Anse / Ambérieux)
Lieu du RDV : Lieu dit La Grande Bordière,
69480 Ambérieux/Azergues
Intervenants : Pierre GADIOLET, SBV de
l'Azergues et André DENOYELLE, Vice-
Président du SMEP Saône Turdine.

11h45 > 12h15
Plate-forme de compostage de Pommiers
Lieu du RDV : chemin des Lévrières
Intervenants : René Blanchet, Maire de
Pommiers

12h30 > 14h
Déjeuner à Pommiers

14h30 > 15h15
Ecoquartier Monplaisir
Lieu du RDV : Rue de la quarantaine, 69400
Villefranche-sur-Saône
Intervenants : Thomas Ravier, maire

15h15 > 15h30
Mot de clôture par Benoît Rochas, Sous-Préfet

15h30 > 16h10 [Trajet en bus] et Arrivée sur Lyon

BUS 2

9h15 : RDV Ninkasi, 24 Pl. Simone Veil,
Villefranche-sur-Saône
Mot d'accueil de Jean-Jacques Boyer, Sous-
préfet et de Thomas Ravier, maire de
Villefranche-sur-Saône

9h45 > 10h30
Ecoquartier Monplaisir
Lieu du RDV : Rue Monplaisir, 69400
Villefranche-sur-Saône
Intervenants : Thomas Ravier, maire

10h45 > 11h15
Plate-forme de compostage de Pommiers
Lieu du RDV : chemin des Lévrières
Intervenants : René Blanchet, Maire de
Pommiers

11h30 > 12h
Grande Bordière (Anse / Ambérieux)
Lieu du RDV : Lieu dit La Grande Bordière,
69480 Ambérieux/Azergues
Intervenants : Par Pierre GADIOLET, directeur
du SBV de l'Azergues et André DENOYELLE,
Vice-Président du SMEP Saône Turdine.

12h30 > 14h
Déjeuner à Pommiers

14h30 > 15h15
Le PLU de Civrieux-d'Azergues
Lieu du RDV : 200 Rue de la Mairie, 69380
Civrieux-d'Azergues
Intervenants : Marie-Pierre TEYSSIER, maire

15h15 > 15h30
Mot de clôture par Jean-Jacques Boyer, Sous-
Préfet

15h30 > 16h [Trajet en bus] et retour sur Monplaisir

APPRÉCIATION

Pour chacun des sites que vous allez visiter, nous vous demandons d'apprécier dans quelles mesures ils contribuent à l'atteinte des objectifs de la stratégie eau air sol ou répondent aux enjeux de la démarche EcoQuartier.

Les sites seront appréciés vis-à-vis de leur contribution à :

- Envisager, proposer, mettre en œuvre et évaluer une stratégie territoriale d'atténuation face au changement climatique
- Mettre en œuvre une gouvernance multi acteurs
- Préserver la biodiversité
- Préserver la qualité de l'air intérieur et/ou extérieur
- Préserver la qualité des ressources en eau
- Accompagner à la réduction des consommations en eau
- Préserver les fonctionnalités des sols
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Faire avec l'existant (réhabilitation bâti, requalification de friche, valorisation du patrimoine et récit du territoire)

Les radars mis à votre disposition vous permettront d'émettre différents niveaux d'appréciation :

1. Plutôt non
2. Éventuellement
3. Oui
0. NC

PLU SOBRE EN FONCIER

sol



Civrieux d'Azergues



1 565 habitants



5.02 km² - 305 hab/km²



Communauté de Communes
Beaujolais Pierres Dorées

132 entreprises et 38 associations



Le PLU de Civrieux d'Azergues : exemple d'élaboration de PLU sobre en consommation foncière, par Marie-Pierre TEYSSIER, maire de Civrieux d'Azergues.

Ce projet de PLU sera présenté à travers 2 temps :

- une lecture du plan de zonage du projet de territoire arrêté
- une balade sur la commune, au cours de laquelle vous pourrez apprécier les réflexions menées par les élus et leur transposition dans le PLU afin de proposer une densité désirable et qualitative.

La visite du secteur de Charlieux permettra de visualiser le projet de centralité envisagé par la commune : construction de logements, aménagement d'une place afin de créer une centralité au sein de la commune et commerces à travers une orientation d'aménagement et de planification et les choix portés en terme de préservation des ressources naturelles dans le but de les maintenir tant pour les fonctions écologiques que pour la qualité de vie qu'elle apporte, de préserver la ressource en eau notamment à travers des projets de plantations de plantes vivaces ou de projets de routes perméables, etc.

Le PLU de Civrieux d'Azergues en cours d'élaboration a été présenté en commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) en mars 2022. L'enjeu de sobriété foncière est au cœur des préoccupations de cette commission qui a salué l'esprit vertueux de ce projet de planification de la commune.

Le projet proposé prévoit de préserver le patrimoine de la commune, de garantir un cadre de vie de qualité, et de permettre la production de logements dans une enveloppe urbaine resserrée. Il identifie ainsi trois secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation dans son enveloppe urbaine : le secteur de Charlieux, le plus important (1,85 ha), qui prévoit la construction de 75 logements ainsi que l'aménagement d'une place afin de créer une centralité, et 2 autres secteurs qui vont renforcer la densification des logements dans leurs secteurs. L'enveloppe urbaine a été délimitée au plus près du bâti.

Par rapport au plan local d'urbanisme actuellement en vigueur, le projet a retiré plusieurs zones à urbaniser ainsi qu'une partie urbaine du bourg et reclassé une zone de hameau en zone agricole, permettant ainsi de restituer près de 8 hectares de zone urbaine et à urbaniser à la zone agricole.

De plus, le projet ne comporte aucun secteur de taille et de capacité d'accueil limités ni de bâtiment susceptible de changer de destination.



La commune de Civrieux d'Azergues n'est pas concernée par des espaces naturels remarquables, mais elle comprend des zones humides associées à la vallée de l'Azergues, et le schéma de cohérence territoriale du Beaujolais a identifié un corridor écologique à l'ouest de la commune (qui matérialise des principes de limites à l'urbanisation du secteur). Le projet a bien pris en compte ces secteurs dans le règlement écrit et graphique, par l'inscription de zonage agricole strict (As) pour des raisons de préservation du paysage, de zonage naturel strict (Nzh) pour la protection des zones humides et des cours d'eau, ainsi qu'une trame pour préserver les corridors écologiques.

La commune dispose de deux secteurs existants d'activités commerciales et industrielles, dans le prolongement desquels se trouve une zone d'extension inscrite dans le plan local d'urbanisme de 2009 et non encore investie. Le projet de révision du plan local d'urbanisme maintient cette extension en réduisant sa surface (-0,1 ha) et l'inscrit dans une orientation d'aménagement et de programmation afin que les aménagements envisagés prennent en compte la présence à proximité d'un corridor écologique identifié dans le schéma de cohérence territoriale du Beaujolais. Le maintien de cette zone d'activités a été justifié en CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Enfin, à noter que la consommation foncière est maîtrisée pour ce projet de PLU avec une surface par logement créé diminuée de moitié par rapport au PLU en vigueur.

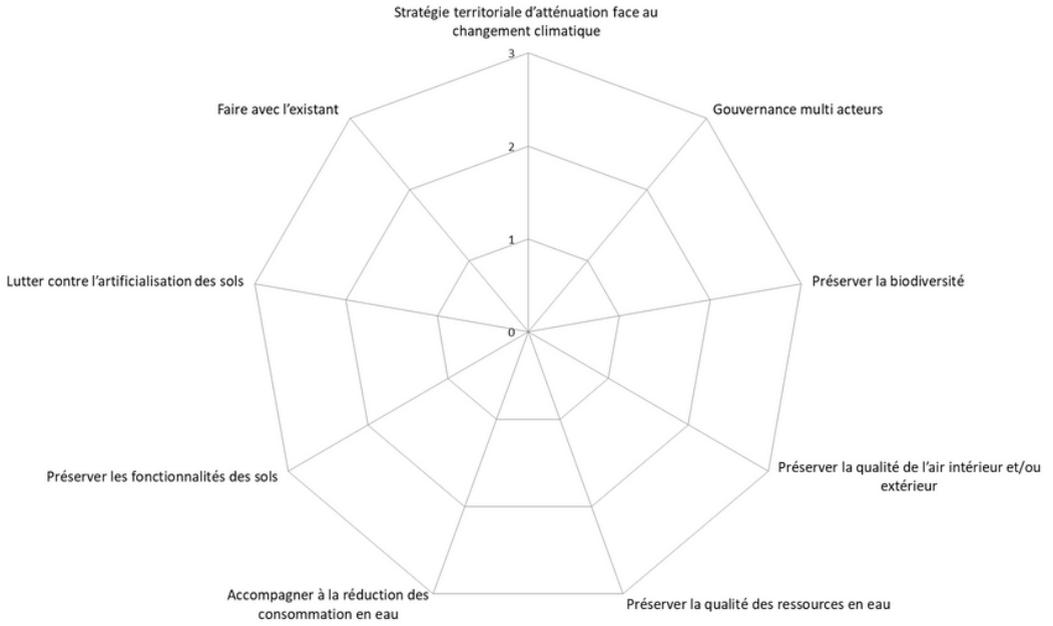
+ d'infos

Contacts de la mairie de Civrieux d'Azergues - tel : 04-78-43-04-17

Site internet des services de l'Etat: avis de la CDPENAF sur ce projet de PLU

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Amenagement-durable-du-territoire/Preservation-du-foncier/La-CDPENAF/Les-avis-rendus/Commissions-2022>

Selon vous, le site contribue-t-il à l'atteinte des enjeux suivants ?



Remarques, commentaires

Area with horizontal dashed lines for writing remarks and comments.

LA GRANDE BORDIÈRE

eau



Commune d'Ambérieux - Commune de Anse



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues - Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine

f(x)

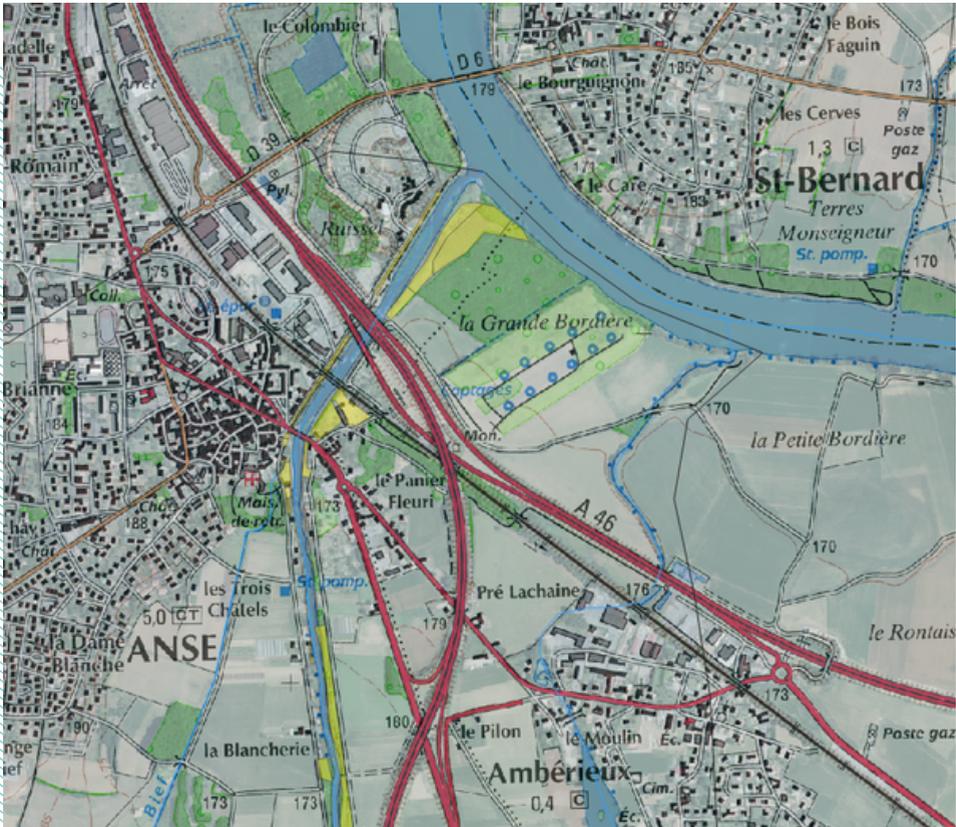
Champs captant - 12 puits
Zone naturelle confluence Saône-Azergues



Dans un souci de cohérence d'action et de gestion solidaire à l'échelle d'un bassin hydrographique, les 5 collectivités concernées par le bassin versant de l'Azergues (CCBPD, COR, Métropole de Lyon, CCPA, Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône) ont transféré au 1er janvier 2019 la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA).

Le site de la confluence Saône Azergues, en propriété du syndicat, est représentatif de ses modes d'action en matière de gestion des milieux aquatiques, alliant protection de l'environnement, prévention des risques d'inondation et préservation des usages liés à l'eau.

La maîtrise foncière des rives laisse en effet aux cours d'eau l'espace nécessaire à leur bon fonctionnement, permettant d'assurer au moindre coût et dans le respect des équilibres naturels, les services écosystémiques (auto-épuration des eaux, ralentissement des crues, recharge des nappes...) bénéficiant aux sociétés humaines riveraines.



Dans le contexte actuel, à la fois contraint budgétairement et impacté par les effets du changement climatique en cours (augmentation de la précocité, de la fréquence et de la durée des étiages sévères, élévation de la température des eaux, aggravation des crues...), le syndicat priorise son intervention sur les actions pertinentes et efficaces, fondées sur la nature, visant à adapter les cours d'eau aux changements globaux afin de favoriser leur résilience tout en préservant la pérennité des usages liés.

Le site de la « Grande Bordière », un espace laissé à l'Azergues pour dissiper son énergie et épandre ses crues, épurer ses eaux, recharger les nappes phréatiques et créer des milieux alluviaux riches en biodiversité.

Le champ captant de la Grande Bordière situé en bord de Saône dans la nappe alluviale sur la commune d'Ambérieux d'Azergues fait partie des 4 ressources en eau appartenant au Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine.

Sa capacité de production est de 20 000 m³/j ce qui représente 40% des besoins en eau nécessaires pour alimenter les 60 communes du territoire desservi par le syndicat soit 120 000 habitants.



Les principaux enjeux du syndicat concernant la ressource en eau sont :

- La préservation sur le plan qualitatif et quantitatif par la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale ambitieuse et de la politique de protection des captages prioritaires,
- La protection par la mise en place de périmètres de protection et la mise en œuvre des actions issues de l'étude de vulnérabilité,
- La sécurisation par la mise en place d'interconnexion avec les syndicats limitrophes et la diversification des ressources en eau,
- Le développement en lien avec les prévisions du SCOT par l'optimisation des sites existants et la recherche de nouvelles zones de prospection.

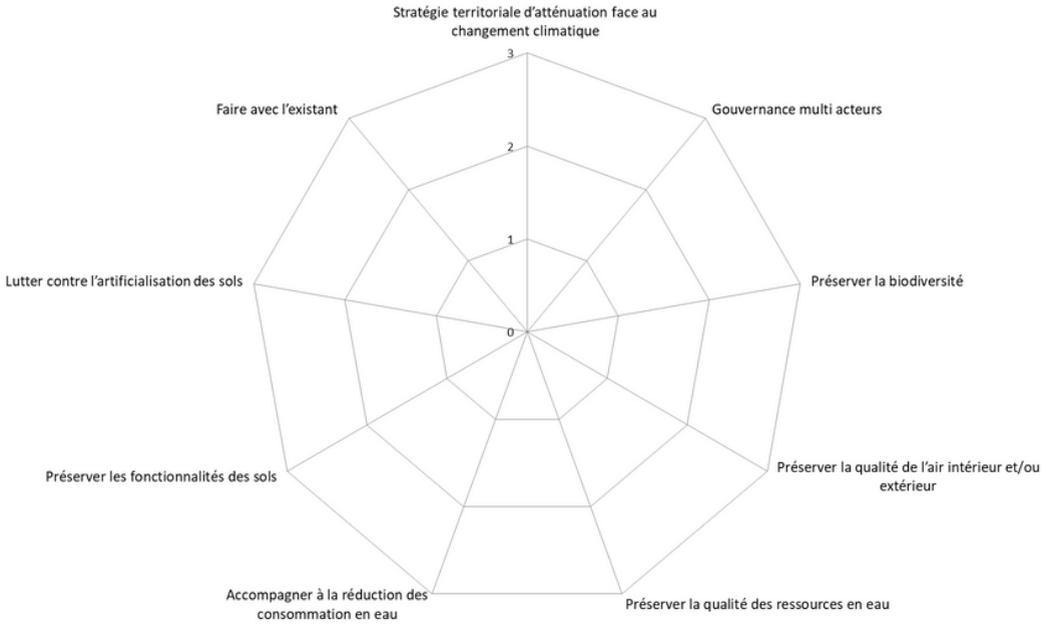
Le champ captant de la Grande Bordière est également un captage déclaré prioritaire pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau. Son aire d'alimentation fait l'objet d'un plan d'actions qui vise à réduire la pollution par les pesticides ou les nitrates d'origine agricole.

+ d'infos

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA)
 34 Impasse Duchemin 69480 Ambérieux d'Azergues
 Tel: 07 85 58 91 63 mail: syndicat@smbv-azergues.fr
 Site internet du SMBVA : <https://www.smbv-azergues.fr/>

Syndicat Mixte de l'Eau Potable Saône-Turdine
 Maison de l'Eau 47 chemin d'Aigue 69480 Anse
 Tel: 04 74 67 25 40 mail: contact@saoneturdine.com

Selon vous, le site contribue-t-il à l'atteinte des enjeux suivants ?



Remarques, commentaires

Area with horizontal dashed lines for writing remarks and comments.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE air



Pommiers - Association abc21



2 682 habitants



776 ha - 300 hab/km²



Communauté de Communes
Beaujolais Pierres Dorées



plateforme de 2 000 m²



Le brûlage à l'air libre des végétaux est une pratique fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines ainsi qu'en pic de pollution. A titre de comparaison, brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente.

Malgré les nombreuses communications rappelant l'interdiction de cette pratique polluante, il s'agit d'une pratique encore courante dans le Rhône : lors d'un sondage réalisé au printemps 2022, 157 communes sur 177 ayant répondu au sondage ont indiqué que le brûlage des déchets verts était encore pratiqué sur leur territoire. Dans le même temps, 54 % des communes ayant répondu estiment que cette pratique diminue et 38 % qu'elle reste stable.

C'est la raison pour laquelle l'une des actions de la feuille de route air vise à rappeler la généralisation de l'interdiction de brûlage à l'air libre et à la faire respecter.

A ce jour, deux arrêtés préfectoraux dans le Rhône, un concernant les particuliers, entreprises et collectivités et l'autre concernant les agriculteurs et forestiers, règlementent l'interdiction de cette pratique et les rares possibilités de dérogation (pour les particuliers, notamment pour des raisons sanitaires lorsqu'il s'agit de lutter contre certains organismes nuisibles ou contre des espèces invasives qui ne peuvent être éliminées que par brûlage).

Des solutions alternatives au brûlage existent : apport à la déchetterie, compostage, broyage, paillage...

A Pommiers, l'association locale abc21 - soutenue activement par la municipalité - a permis la mise en place d'opérations de broyage de végétaux sur la commune. Cette initiative s'adresse aux particuliers. Concrètement : une équipe de volontaires se déplace avec un broyeur, à la demande. Ces opérations, ainsi que la sensibilisation réalisée, facilitent les bonnes pratiques individuelles et amènent à envisager les déchets verts comme de potentielles ressources.

Les éléments clefs qui ont permis que cette initiative, en place depuis une dizaine d'années, soit un succès sont :

- une association locale dynamique, désireuse d'agir et de sensibiliser au développement durable et avec pour valeurs fondamentales la solidarité et l'entraide,
- une équipe municipale soutenante et engagée et des services techniques municipaux sensibilisés et investis,
- un broyeur acheté par la mairie,
- un terrain, ancien site de station d'épuration mis à disposition par la mairie, où sont apportés les broyats qui ne sont pas laissés sur place et où chacun peut venir se servir en paillage et en compost
- des habitants informés

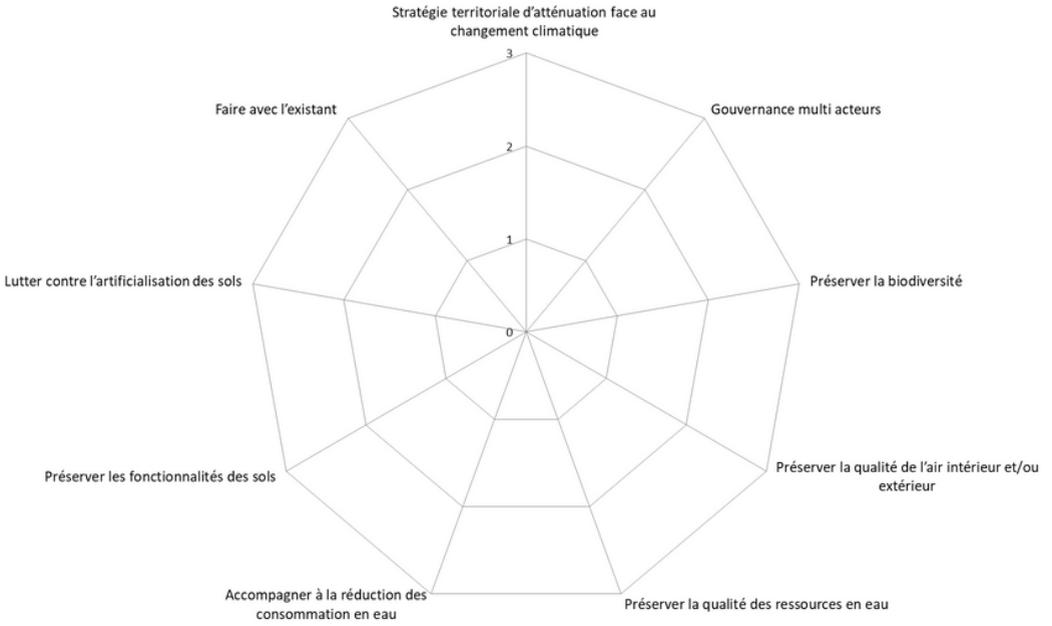


+ d'infos

'abc21' est une association loi 1901 créée dans le but de mettre en œuvre les initiatives des habitants de Pommiers pour "mieux vivre ensemble". Son action s'inscrit dans la démarche d'Agenda 21 qui mobilise élus et citoyens pour l'amélioration de la vie quotidienne.

www.agenda21.pommiers69.fr
abc21.pommiers@gmail.com
www.mairie-pommiers.fr

Selon vous, le site contribue-t-il à l'atteinte des enjeux suivants ?



Remarques, commentaires

Area for handwritten remarks and comments, featuring horizontal dashed lines for text entry.

ECOQUARTIER MONPLAISIR

eau
air
sol



Villefranche-sur-Saône - SERL
(Aménageur)



36 291 habitants



9,48 km² - 3 828 hab/km²



Communauté d'agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône



Ancien faubourg agricole puis industriel (GDF, ERDF, Marduel etc.) , ce site situé à 200 mètres de l'hyper centre a longtemps été mis à l'écart de par son tissu urbain lâche et disparate ainsi que par la coupure que forme la voie ferrée. Il s'agit de recomposer, densifier et désimperméabiliser un vaste quartier de 9ha, en accompagnant les mutations économiques et les modes de vie pour retrouver un habitat urbain de qualité et des usages mixtes qui "étireront" le centre ville vers l'Est.

Ce projet a été labellisé écoquartier à l'étape 2 "écoquartier en chantier" en 2020 par le ministère de l'écologie .



Carte de l'Écoquartier d'ici 2025



Le secteur du projet Monplaisir assure le lien entre le centre historique de la ville et ses quartiers Est. Ce secteur était jusqu'à présent composé de tissu résidentiel de faible densité, longtemps laissé à l'écart de l'urbanisation et il constitue une enclave dans le tissu urbain dense de Villefranche. Cette zone de 9ha était encore récemment occupée par des industries.

Le site présente un fort potentiel foncier : sa proximité avec le centre-ville offre l'accès à de nombreux équipements scolaires, commerciaux et administratifs. Il se situe également à proximité de la gare (600 mètres), sur l'axe Lyon/Mâcon. L'emprise du projet est limitrophe du centre-ville, dont l'extension est freinée par la coupure que forme la voie ferrée et son viaduc.

Le programme prévoit 550 logements, dont 100 logements sociaux, un parc urbain (0,8 ha), un cinéma multiplexe, des commerces, des bureaux et un parking. Une attention particulière est portée aux protections contre les nuisances sonores de l'axe ferroviaire. La ville de Villefranche a souhaité faire émerger un projet d'aménagement et de développement global qui permet d'intervenir avec cohérence sur ce vaste espace et d'intégrer les objectifs de la ville en matière d'urbanisme, d'habitat et de développement économique en adéquation avec les objectifs du développement durable.



Un projet qui préserve la ressource en eau:

- Le projet conduit à une diminution globale et drastique des surfaces imperméabilisées : il préconise des sols perméables pour les circulations piétonnières, des toitures terrasses végétalisées, des écoulements superficiels des eaux pluviales dans le parc et au long des cheminements, la transformation de sols aujourd'hui industriels ou en enrobés en espaces verts privatifs ou collectifs, un nombre de stationnements imperméables limités sur l'espace public pour une infiltration de l'eau optimale.
- Des noues végétales le long des voiries permettent de récupérer les eaux pluviales. Le but est d'infiltrer au plus tôt et donc de limiter les volumes à gérer et à traiter. L'installation de récupérateurs d'eaux de pluie est préconisée dans les fiches de lot de chaque projet.
- Pour le projet lui-même, la palette végétale des espaces publics et privés retenue propose des espèces demandant peu voire pas d'arrosage et adaptées au sol et au climat local. Le cas échéant, il sera prévu si indispensable, un système d'arrosage relié à une programmation et asservi à des sondes hygrométriques.
- La dimension sensibilisation sera forte sur l'Ecoquartier, chaque bâtiment sera réceptionné avec un livret des gestes verts qui permettra de présenter les bonnes pratiques aux habitants, notamment en ce qui concerne les rejets dans les réseaux d'eaux usées, l'usage des produits d'entretien et la réduction des émissions de micropolluants dus aux usages domestiques. Aussi les espaces publics prennent soin de ne pas présenter de peinture de sol sensible à la lixiviation.
- Au sujet de la prévention des inondations, les efforts se sont portés sur la limitation de l'imperméabilisation de l'Ecoquartier.
- Un volet sensibilisation des publics à la gestion de l'eau dans le quartier et sa proximité avec le Morgon sera développé.

Un projet en faveur d'une meilleure qualité de l'air :

- Création d'une nouvelle antenne du réseau de chaleur urbain qui permettra de raccorder 80% des projets de l'Ecoquartier et d'éviter les émissions de polluants dues au chauffage individuel. Le chauffage urbain est alimenté à 85% par des énergies renouvelables et génère des rejets de CO2 inférieurs à 50mg/KWH.
- L'ensemble des circulations créées sur le projet est en «voirie partagée» pour permettre des circulations apaisées quel que soit le mode de déplacement : favoriser les déplacements piétons, proximité avec les transports en commun ainsi qu'avec les services et commerces de l'hyper-centre, trottoirs rue de la quarantaine élargis et des itinéraires vélo développés dans les voies existantes, déplacements vélo encouragés avec une trame de pistes cyclables continue et des stationnements vélo sécurisés sur l'espace public et dans les programmes de logements, véhicule en auto-partage.
- Encourager les promoteurs à offrir un abonnement d'autopartage à chaque foyer durant 2 ans, tout en finançant une partie de ce service.
- Les projets devront retenir pour au moins 90 % des produits utilisés en intérieur des logements, ceux présentant une étiquette qualité de l'air de classe d'émissivité A+. (aucun produit ne devra avoir une étiquette inférieure à la classe B)
- Les projets devront retenir des essences végétales à planter (arbres, arbustes, plantes et herbacées) en prenant en compte le potentiel allergisant des espèces et le besoin de diversification végétale



Un projet sobre en consommation d'espaces :

L'urbanisation de ce secteur, en plus de représenter une offre en foncier intéressante, permettrait la densification du centre urbain, une dépollution du site ainsi qu'une réduction de la surface artificialisée (80% avant-projet contre 54% après projet). De plus ce projet permettra d'élargir le centre-ville, qui est très longiligne car calqué sur le centre historique, le long de la rue nationale (1 km).

La densité de logement de l'opération permet de limiter l'emprise au sol (550 logements - 61 logements /ha).

A proximité immédiate de l'hyper-centre il constitue une enclave dans le tissu urbain dense de Villefranche cette densification urbaine favorise la préservation des sols en périphérie.

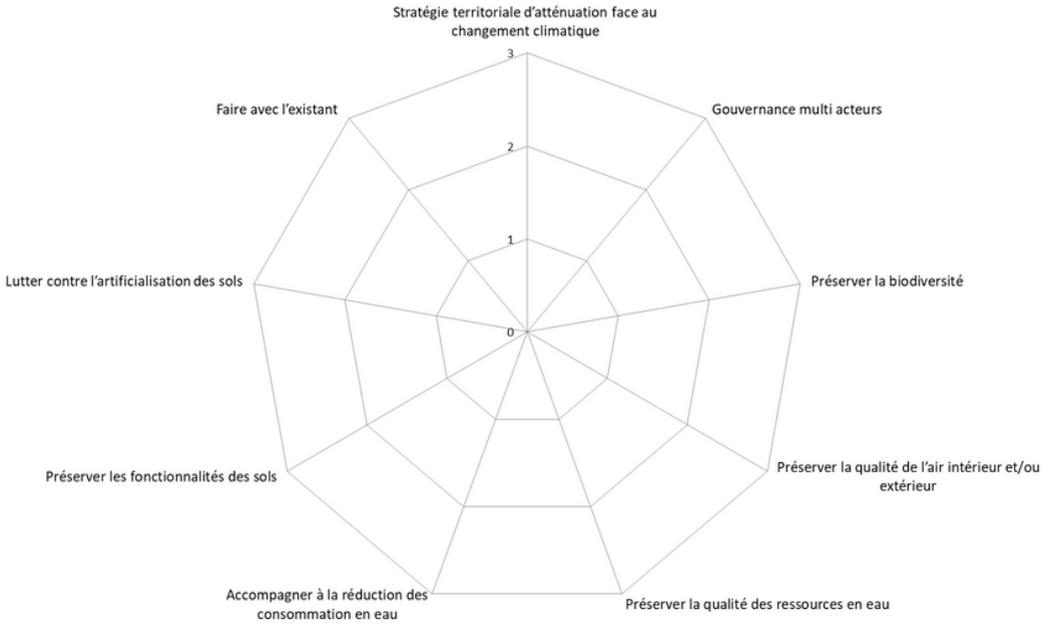
Aucun stationnement en surface ne sera créé sur le périmètre de la ZAC (sauf places de service). La totalité du stationnement privé sera situé en sous-sol pour les projets de logements et dans le silo de stationnement (mutualisé) pour les services et loisirs.

+ d'infos

L'Écoquartier Monplaisir est un projet piloté par la ville de Villefranche-sur-Saône et mis en œuvre par le Groupe SERL.

www.villefranche.net
www.serl.fr

Selon vous, le site contribue-t-il à l'atteinte des enjeux suivants ?



Remarques, commentaires

Area for handwritten remarks and comments, featuring horizontal dashed lines.

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES RHÔNE

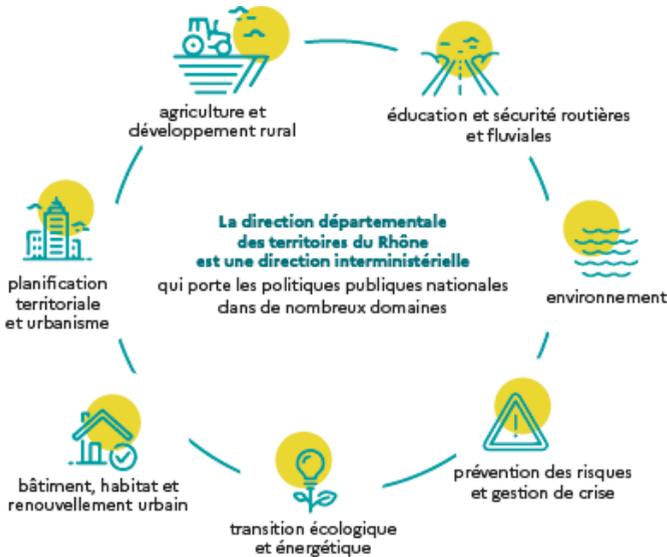
LA DDT DU RHÔNE

FINANCE **PILOTE** **ACCOMPAGNE**

la mise en œuvre de ces politiques en direction des :



- collectivités territoriales
- acteurs économiques
- acteurs institutionnels
- habitants



VOS CONTACTS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES RHÔNE

Vous avez des questions sur

... L'eau

Service eau et nature : ddt-sen@rhone.gouv.fr

... L'air

Service territorial sud : ddt-sts@rhone.gouv.fr

... Le sol :

Service connaissance et aménagement durable des territoires :
ddt-scadt@rhone.gouv.fr

... La planification, documents d'urbanisme :

Service planification aménagement et risques : ddt-spar@rhone.gouv.fr



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Une journée organisée par la direction
départementale des territoires avec la
participation de Ville & Aménagement Durable



(R)éveillons nos pratiques

Nous tenons à remercier tous les
intervenants, sur les différents sites, qui se
sont rendus disponibles pour préparer et
accueillir cet événement.

Journée qui s'inscrit dans
le cadre de la démarche
écoquartier soutenue par
le ministère en charge de
l'écologie



Syndicat Mixte d'eau
potable
SAÔNE-TURDINE
21000 - Azergues
03 85 42 42 00
18 01 14 01 21 00

QUESTIONNAIRE (à nous remettre)

Qu'avez-vous pensé du format de la journée (2 départs - horaires - programme) ?

Avez-vous apprécié le programme (choix des sites - interventions - temps sur place) ?

Qu'avez-vous pensez de la logistique ?

Accueil	Super ! <input type="checkbox"/>	Bien <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	A revoir <input type="checkbox"/>
Trajets	Super ! <input type="checkbox"/>	Bien <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	A revoir <input type="checkbox"/>
Traiteur	Super ! <input type="checkbox"/>	Bien <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	A revoir <input type="checkbox"/>
Roadbook	Super ! <input type="checkbox"/>	Bien <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	A revoir <input type="checkbox"/>

Remarques / suggestions

Votre moment favori de la journée ?

Votre moment le moins agréable de la journée ?

QUESTIONNAIRE (à nous remettre)

Quels sujets pour une prochaine journée de ce type ?

Souhaitez-vous proposer / faire découvrir une opération ou site qui pourrait être visité prochainement ?

Vos coordonnées :

Prénom Nom _____
Fonction _____
Structure _____
Mail _____
Tel _____

Un commentaire libre à ajouter ?

Souhaitez-vous recevoir des informations de la part de :

DDT du Rhone Oui Non
Ville & Aménagement Durable Oui Non